

VOUS ÊTES
PROPRIÉTAIRE
OCCUPANT

**Et si vous
retrouviez
du confort
énergétique ?**



FAIRE AVEC

Agence
nationale
de l'habitat
Anah



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

TROP FROID DANS LA MAISON ?

HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ VOUS ACCOMPAGNE !

Suzanne aime garder ses petits-enfants, mais le froid les empêchait de profiter des bons moments. Elle souhaitait réaliser des travaux de rénovation énergétique depuis quelque temps... Grâce à Habiter Mieux sérénité, elle a été accompagnée par un opérateur-conseil pour faire un diagnostic énergétique et choisir le bouquet de travaux adapté. Résultat : l'aide aux travaux Habiter Mieux sérénité de **7 000 euros**, plus la prime de **1 600 euros*** pour le gain d'énergie, et un immense sentiment de bien-être !

* montant maximum de l'aide et de la prime Habiter Mieux sérénité correspondant aux plafonds de ressources « modestes »



QUELS TYPES DE TRAVAUX PEUVENT ÊTRE AIDÉS?

Un ensemble de travaux qui permet d'isoler le logement, la toiture, les fenêtres, les portes, ou encore les murs, et si besoin de changer de système de chauffage.



IMPORTANT

Pour définir les travaux à réaliser, un accompagnement est obligatoire**. Avec Habiter Mieux sérénité, un opérateur-conseil est à vos côtés pour les démarches : diagnostic thermique, devis, autres financements publics possibles, aides bancaires disponibles, exonérations fiscales.

** pour cet accompagnement, une aide forfaitaire de 560 euros vous est versée.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE?

Le montant maximum d'**Habiter Mieux sérénité** est compris **entre 7 000 et 10 000 euros** en fonction de vos ressources***.

+ Une prime pouvant aller jusqu'à 1 600 ou 2 000 euros pour le gain énergétique.

+ Une aide locale qui peut également vous être accordée par votre conseil régional, départemental, votre intercommunalité ou la commune.



BON À SAVOIR

Habiter Mieux sérénité est cumulable avec le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) et, sous certaines conditions, l'Éco-prêt à Taux Zéro (Éco-PTZ).

*** voir les conditions sur anah.fr

RENSEIGNEZ-VOUS VITE POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ :

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix d'appel

www.faire.fr

Le « service public » d'information et de conseil **FAIRE** est mis en place par l'ADEME, l'Anah (Agence nationale de l'habitat), l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et les collectivités. Près de 400 espaces conseils sont disponibles sur l'ensemble du territoire.

Les « conseillers **FAIRE** » sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables.

FAITES VOTRE DEMANDE D'AIDE EN LIGNE SUR



monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !

FAIRE AVEC

Agence
nationale
de l'habitat
Anah



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES